



**DECISION DU MAIRE N° 8/2026
DU 16 AVRIL 2026**

**PRESTATION SYSTEME DE DIFFUSION
AVEC REGIE COMPLETE
SOCIETE 2R AND CO
FEU D'ARTIFICE DU 4 JUILLET 2026
VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation de la fête sur la commune de Vert le Grand en date du 4 juillet 2026 ;

CONSIDERANT le devis numéro 0017 de la société 2R and Co afin de procéder à la sonorisation du feu d'artifice le 4 juillet 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société 2R and Co pour la sonorisation du feu d'artifice du 4 juillet 2026 pour un montant de 2 388.00 €.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 16 avril 2026

Le Maire,

Thierry MARAIS